



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Construction d'une messagerie à LAMBRES-LEZ-DOUAI (59)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> - Surface de plancher créée : environ 11 836 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implanté sur un terrain de 58027 m<sup>2</sup>, le projet prévoit la construction d'un bâtiment à usage de messagerie (emprise au sol : 10591 m<sup>2</sup>), pour les activités de livraison express de colis pour CHRONOPOST. Ce bâtiment comprendra des zones froid positif et froid négatif (sans NH<sub>3</sub> et fluide < 300 kg). Ce bâtiment se sera pas dédié au stockage. Le projet comprendra d'autres aménagements :

- Des bureaux et locaux sociaux en R+1 (556 m<sup>2</sup> au RDC et 566 m<sup>2</sup> au R+1)
- Des locaux techniques : 1 abri chauffeur, 1 local onduleur, 1 local PV, 1 poste de garde, 1 poste de transformation avec 1 TGBT et transfo d'isolement, pour une surface totale de 122 m<sup>2</sup>
- Des voies de circulation pour les véhicules et piétons, 1 parking PL de 107 places (+ 25 places SWAP), 1 parking VL de 159 places (dont 10 VL électriques, 20 visiteurs et 10 places tampon), 4 places de stationnement pour le pick-up, 1 parking VUL (20 places), 10 places contrôle-retour.
- Un bassin d'infiltration
- Des panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment (puissance installée de 499 kWc prévue)
- Des espaces verts paysagés.

Les installations du site ne seront pas concernées par la réglementation ICPE. Le site ne sera pas un ERP. Pas de démolition prévue.

#### 4.2 Objectifs du projet

Chronopost sera l'occupant du site. Entreprise ayant pour activité la livraison express de colis, la société souhaite implanter un hub sur le terrain où s'inscrit le projet. L'actuelle installation du Hub de Courcelles-Lès-Lens devrait atteindre ses limites de capacité opérationnelle d'ici 2027. L'infrastructure de tri actuelle ne pourra pas supporter la croissance prévue du volume des clients dans la région Nord au-delà de cette échéance, rendant nécessaire une expansion stratégique de la capacité. En effet, Arras/Lille sont des zones locales florissantes pour les collectes. L'objectif du projet est de transférer le Hub actuel vers un nouveau site, situé à 8 km de l'emplacement actuel, afin de gérer la croissance, notamment sur le segment OOH (Out-of-Home), et prévenir la saturation du Hub de Paris à partir de 2028, avec l'ouverture de hubs complémentaires, notamment à Longjumeau et Roissy.

Le projet offre un traitement architectural et paysager de qualité et s'intègre parfaitement dans les grandes orientations du PLU de LAMBRES-LEZ-DOUAI, en particulier l'OAP 6 « La route d'Arras – 70 ha ». Le terrain étant bordé par les activités existantes de la zone de l'Ermitage, les RD650 et RD621, et étant éloigné des premières habitations, il ne générera pas de nuisances sur les quartiers résidentiels du secteur. Autres caractéristiques environnementales : panneaux photovoltaïques ; certification BREEAM Very Good ; une part (croissante avec les années) de la flotte VUL sera électrifiée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit pas de démolition.

Avant de démarrer les travaux, un débroussaillage du terrain sera réalisé.

Le terrassement sera ensuite réalisé, avant la construction du bâtiment et installations décrites précédemment.

Durée prévisionnelle du chantier : 16 mois.

Le calendrier des travaux sera adapté de sorte à être de moindre impact pour la faune et la flore (démarrage des travaux entre Septembre et Mars).

Gestion détaillée des déchets de chantier et tri de ceux-ci.

Le projet sera BREEAM VERY GOOD.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet de la société DCB LOGISTICS est destiné à un utilisateur unique, CHRONOPOST.

L'activité envisagée est une activité de réception, contrôle, personnalisation, assemblage, tri et expédition vers les clients / utilisateurs. Le site n'accueillera pas de stockage relevant de la nomenclature ICPE. L'activité est en flux tendu. Il n'y aura pas de local de charge ni de chaufferie, et les équipements froids seront sans ammoniac avec une quantité de fluide inférieure à 300 kg. Le site ne constitue pas non plus un ERP.

La livraison / réception des marchandises se fait par PL, porteurs ou VUL.

Le bâtiment permet les opérations de contrôle, personnalisation, assemblage, tri et expédition vers les clients / utilisateurs. Des zones en froid positif et en froid négatif permettent de traiter les marchandises le nécessitant. Le site fonctionnera du dimanche soir au samedi soir.

Des parkings dédiés à chaque typologie de véhicule permettent d'assurer le stationnement des véhicules nécessaires à l'activité et au process.

Le projet intègre également d'autres espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement tels que des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Il comprend également l'aménagement d'espaces paysagers soignés.

Des panneaux photovoltaïques sont également prévus en toiture de l'entrepôt. Le système de production sera de type hybride (autoconsommation + revente) de telle sorte que l'électricité produite sera consommée directement par le bâtiment. Toute la production non utilisée sera réinjectée dans le réseau pour revente (Chronopost en sera le bénéficiaire).

En cas de démantèlement du site, celui-ci sera mis en sécurité et les installations/matériaux de démolition revalorisés autant que faire ce peut ou envoyés vers les filières d'élimination conformes à la réglementation en vigueur.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire.

A noter également la nécessité d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0) pour l'infiltration des eaux pluviales du projet sur le site.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain	58 027 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de la messagerie (partie entrepôt)	10 591,16 m <sup>2</sup>
Surfaces non imperméabilisées : bassin infiltration/espaces verts/noue etc.	8 633,57 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement : VL / VUL / PL	163 / 30 / 133
Surface de plancher totale	11 836,87 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  ,  " E Lat. :  °  ,  " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  ,  " Lat. :  °  ,  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  ,  " Lat. :  °  ,  "

##### Communes traversées :

LAMBRES-LEZ-DOUAI

Parcelles cadastrales : Section A - Parcelles n°1005 (31013 m<sup>2</sup>) et n°1004 (27014 m<sup>2</sup>)

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI, dont la dernière modification a été approuvée le 24/01/2024 – Zone 1AUe (zone à urbaniser à vocation principale d'activité économique)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 la plus proche : « Vallée de l'Escrebieux, marais de Wagonville et Bois des Anglais » (310013317) à environ 2,5 km au Nord. ZNIEFF de type 2 la plus proche : « Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois » (310013375) à environ 5,7 km au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non localisé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un périmètre de plus de 15 km autour du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non localisé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve naturelle régionale la plus proche : Marais de Wagonville (FR9300075) à environ 4 km au Nord-est. Parc naturel régional le plus proche : Scarpe-Escaut (FR8000037) à environ 8 km au Nord-est. Réserve naturelle nationale la plus proche : Tourbière alcaline de Marchiennes (FR3600186) à environ 18 km au Nord-est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE Douaisis agglomération de 4° échéance est en cours d'élaboration. Le PPBE de 3° échéance du Conseil Départemental 59 est en cours de révision. Site non localisé dans une zone à enjeux telle que définie dans l'atlas cartographique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé en dehors de tout bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, de tout monument historique ou ses abords, de tout site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site RAMSAR le plus proche : Vallées de la Scarpe et de l'Escaut (FR7200051) à environ 10 km au Nord-est. Absence de zone humide d'après la cartographie des zones humides <a href="https://carmen.carmencarto.fr/52/zdh_aeap.map">https://carmen.carmencarto.fr/52/zdh_aeap.map</a> . D'autre part le site n'est pas non plus en zone Nzh : secteur naturel de protection des zones humides du PLU modifié de Lambres.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI n'est pas couverte par un PPRN ou par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site BASIAS à moins de 900 m du site. Site "SIS" le plus proche à plus d'1km au Nord.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site hors zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors de tout périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche à environ 2,2 km à l'Est : Site urbain de Douai.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche : Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (FR3100504) à environ 6 km au Nord-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche à environ 4 km au Nord-est : Jardin de la tour des dames.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation du site depuis le réseau d'adduction d'eau potable : pas de prélèvement direct dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais-remblais favorisé dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion interne sur le site des déblais/remblais (équilibre recherché et favorisé). Si besoin de remblais, les terres proviendront de carrières à proximité.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'eau très limitée pour les besoins du personnel : eau potable, sanitaires. Absence de consommation industrielle. Les rejets d'eaux usées domestiques sont également limités et ne remettent pas en cause la capacité d'épuration de la STEP.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet localisé dans une ZAC et éloigné de toute zone naturelle protégée d'intérêt reconnu (cf.5). Des aménagements d'espaces verts de qualité sont prévus (certification BREEAM VERY GOOD), pouvant être favorables à certaines espèces de faune (tas de bois, nichoirs, gîtes, pierriers, espèces mellifères). Respect du cycle des espèces pour le calendrier de travaux (démarrage entre Septembre et Mars).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet éloigné de tout site NATURA 2000, le plus proche étant Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (FR3100504) à environ 6 km au Nord-est.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé au sein de la ZAC de l'Ermitage, en zone à urbaniser à vocation principale d'activité économique (hors zone A ou zone N). Site éloigné de toute zone naturelle protégée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI. Absence de canalisation de transport de matières dangereuses à moins de 500 m du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site non inclus dans le périmètre d'application d'un PPRN. Séisme : risque faible Radon : risque faible Retrait gonflement des argiles : risque important
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas d'effluents industriels. Il n'y aura pas de rejets atmosphériques directs (absence de chaudière). Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins de son activité, le projet engendra les flux de véhicules suivants : 250 PL/jour 250 VUL/jour 200 VL/jour
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit uniquement lié au trafic et dans une moindre mesure des groupes froids. Vitesse limitée, 30% des VUL sera électrique, activité sous bâtiment, charg/décharg des camions moteurs à l'arrêt.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site impacté par les nuisances sonores liées aux routes départementales D650 et D621, infrastructures bruyantes de catégorie 2, qui passent à l'Est et au Sud du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non susceptible d'engendrer des nuisances olfactives (activité de messagerie, absence de stockage, absence de produits pulvérulents...).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site susceptible d'être concerné par les potentielles odeurs générées par l'activité de la station d'épuration voisine (au Nord).
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité même du projet n'est pas de nature à générer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'installation voisine susceptible de générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage extérieur pour les voiries, parkings, cours camions pour la sécurité des personnes et le bon fonctionnement du site. Eclairage uniquement pendant les heures d'activité et orienté vers le sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site déjà impacté par les nuisances lumineuses de l'éclairage public de l'agglomération.
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejets aqueux industriels.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion des eaux pluviales à la parcelle : les eaux pluviales seront infiltrées. Un séparateur d'hydrocarbures permettra le traitement des eaux pluviales ruisselant sur les voiries avant rejet dans le bassin d'infiltration. Eaux usées domestiques dirigées vers station d'épuration pour traitement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera essentiellement des déchets non dangereux (déchets d'emballage) en quantité très limitée. Tri sélectif des déchets et recyclage ou valorisation privilégiés. Boues du séparateur hydrocarbures pompées et éliminées directement par la société en charge du nettoyage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé en dehors de toute zone de présomption de prescription archéologique et de tout périmètre de protection relatif à un monument historique, site inscrit ou site classé. En tout état de cause, le projet prévoit un aménagement paysager de qualité : les espaces verts occuperont près de 20% de la superficie totale du terrain. Voir insertions paysagères en annexe.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé en zone 1AUe (zone à urbaniser à vocation principale d'activité économique) du PLU de LAMBRES-LEZ-DOUAI. Occupation du sol constituée par « Zones industrielles ou commerciales et installations publiques » telle que définie par CORINE LAND COVER. Le projet sera conforme au PLU de LAMBRES-LEZ-DOUAI.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La zone d'étude a fait l'objet de plusieurs avis de la MRAE / de l'Ae ces dernières années :

Avis n°MRAE 2023-7002 sur le projet de réalisation de la ligne B de BHNS de l'agglomération de Douai. S'agissant d'un projet de ligne structurante de transport en commun, sans effet cumulé notable attendu.

Avis n°MRAE 2023-7231 sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lambres-lez-Douai (modification de l'échangeur entre la RD621 et la RD650). La modification du PLU a été approuvée en Janvier 2024 et le projet de création de l'échangeur lui même n'a pas nécessité d'étude d'impact (décision du 15/02/23).

Avis n°Ae : 2022-24 sur la création de quatre unités de production de modules de batteries électriques sur plusieurs communes, dont Lambres-lez-Douai. Le principal effet cumulé pourrait être le trafic. Toutefois, la création de l'échangeur viendra faciliter le trafic global de la zone d'étude.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet - Le projet n'a pas fait l'objet d'évaluation des incidences sur l'environnement au titre d'autres législations applicables.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir annexe jointe.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la construction d'une plateforme de distribution avec activité de messagerie non ICPE (absence de risque industriel). Il sera implanté dans une ZAC, à proximité de grands axes de circulation. Le projet fera l'objet d'une insertion paysagère de qualité et répondra aux orientations définies par les documents d'urbanisme (en particulier l'OAP 6 du PLU de Lambres lez Douai). L'impact résiduel du projet peut être qualifié de faible (voir annexe relative aux mesures). Ainsi, au vu de la nature du projet, de la bonne prise en compte du contexte naturel et environnemental en présence dès sa conception et des mesures qui seront mises en oeuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale apparaît peu pertinente.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Dossier de plans complet du projet intégrant les insertions paysagères	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BALIAN

Prénom Joffrey

Qualité du signataire Directeur de la Promotion

À Lyon

Fait le 1 9 / 0 5 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)